



04 ADMINISTRATION

07 URBANISME, ENVIRONNEMENT ET VOIRIE

15 SÉCURITÉ INCENDIE

17 LOISIRS

Mot de la mairesse



Chères citoyennes,

Chers citoyens,

Je suis fière de vous annoncer que nous avons amorcé le travail de mise à jour de notre politique familiale et des aînés, dont l'ancienne version remontait à 2014. Notre population et ses besoins ne sont pas nécessairement les mêmes qu'au moment de la précédente démarche en 2013. Après 10 ans, on peut sûrement prétendre que des changements et des nouveautés devront s'y intégrer. Notre processus permettra d'élaborer un nouveau plan d'action pour minimalement les trois (3) prochaines années. Je vous invite à y participer en prenant part aux sondages et aux consultations citoyennes qui auront lieu à l'intérieur de la démarche. Nous avons très hâte de vous entendre. Cette démarche nous permettra notamment de parler des jeunes, et je crois que le projet d'agrandissement et rénovation du skatepark sera bien accueilli par la communauté. Le contrat a été octroyé en avril et nous prévoyons que la réalisation pourrait se faire à l'automne 2023.

C'est avec enthousiasme que je vous informe que la piscine intermunicipale sera ouverte pour la saison 2023. Non seulement quelques travaux d'amélioration seront effectués à la structure et au système, mais en plus, l'achat d'une thermopompe permettra d'améliorer

l'expérience de baignade avec une température de l'eau plus agréable.

L'an dernier, nous avons annoncé la mise en place d'un nouveau comité de travail : le comité circulation et sécurité routière. Composé d'élus.es municipaux, d'un policier de la Sûreté du Québec et de représentants.es de la communauté, le comité a permis de dresser plusieurs recommandations au Conseil. D'ailleurs, une campagne locale de sensibilisation à la vitesse sera déployée au cours des prochains mois, spécialement durant la période estivale et lors de la rentrée scolaire.

Rappelez-vous que nous mettons en valeur les produits agroalimentaires et les restaurants locaux sur la page www.saveurcoteaulacoise.com. Encouragez nos producteurs et nos entreprises toute l'année, mais profitez de la belle saison pour les visiter et consommer local.

Je vous invite à vous inscrire à la nouvelle plateforme d'alertes d'urgence COMALERTE sur le site Web de la Ville (via l'onglet ALERTE) ou en contactant la réception de l'hôtel de ville au 450 763-5822, poste 221. Le mercredi 24 mai, un test public sera réalisé afin de vérifier le fonctionnement de ce nouveau système. Cela vous permettra par la même occasion de vous y familiariser. Les alertes peuvent être transmises par SMS, téléphone et courriel. COMALERTE deviendra, au cours des prochains mois, le principal moyen de vous informer lorsque votre demeure sera visée par une mesure d'urgence, un sinistre ou une situation nécessitant une communication rapide.

Je tiens à remercier toutes nos équipes qui ont été mobilisées durant l'épisode du verglas et pour l'opération de nettoyage qui a suivi et qui pourrait se poursuivre durant quelques semaines. Je souligne également la patience, la générosité et le civisme de nos citoyens. Je suis fière de ma communauté.

Bonne saison estivale !

Note : Pour ne rien manquer de la saison chaude, surveillez la publication du guide Plongez dans l'été qui vous sera transmis d'ici la fin de juin. ☀️

Votre mairesse,
brosseau@coteau-du-lac.com

VOS CONSEILLERS MUNICIPAUX



ALAIN LAPRADE

District 1 (Léon-Giroux)

lapradea@coteau-du-lac.com



FRANÇOIS VALLIÈRES

District 2 (Georges-Jules-Beudet)

vallieresf@coteau-du-lac.com



DAVID-LEE AMOS

District 3 (Elzéar-Deguire)

amosdl@coteau-du-lac.com



ISABELLE LEMAY

District 4 (Hubert-St-Amour)

lemayi@coteau-du-lac.com



CHRISTINE ARSENAULT

District 5 (Julien-Cuierrier)

arsenaultc@coteau-du-lac.com



PATRICK DELFORGE

District 6 (Édouard-Dumesnil)

delforgep@coteau-du-lac.com

ADMINISTRATION

HORAIRE

L'horaire d'été s'installe à compter du 1^{er} mai et prend fin le 9 octobre.

Hôtel de ville :

Du lundi au jeudi, de 8 h à 16 h 30 (ouvert sur l'heure du dîner). Vendredi, de 8 h à 12 h.

Garage municipal :

Du lundi au jeudi, de 8 h à 12 h et de 12 h 45 à 16 h 30. Vendredi, de 8 h à 12 h.

INFOLETTRE - INSCRIVEZ-VOUS !

Recevez-vous l'infolettre municipale ? L'infolettre municipale est transmise par courriel environ aux 2-3 semaines dans le but de relayer l'information et l'actualité municipale. C'est vraiment un outil incontournable pour demeurer informé. Une infolettre spéciale « *Faits saillants* » est également transmise après les séances ordinaires du conseil afin de résumer les décisions qui y ont été entérinées.

Comment s'inscrire ? Rendez vous sur le site Web de la Ville au coteau-du-lac.com et entrez votre courriel dans l'encadré qui se trouve sur la page d'accueil.

TEST PUBLIC DU SYSTÈME D'ALERTE - LE 24 MAI

Le 24 mai, à 13 h, nous réaliserons un test public auprès de toutes les personnes inscrites. Celles et ceux qui ont procédé à leur inscription recevront donc une alerte « *test* » qui permettra de vérifier le fonctionnement et de se familiariser avec le système, à partir des coordonnées qu'ils ont fournies.

Il s'agit d'un exercice important qui sert à nous préparer en vue d'une réelle situation qui nécessiterait une communication publique. Inscrivez-vous avant le 24 mai pour être certain de recevoir le test.

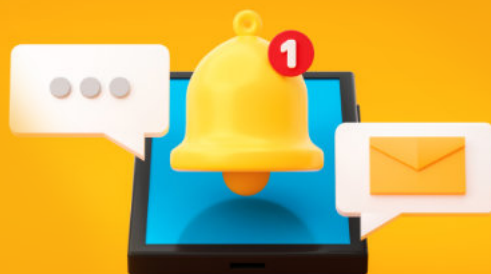
SYSTÈME D'APPELS AUTOMATISÉS

Vous souhaitez être avisé dès qu'une urgence est en vigueur ?

Nous vous demandons de vous inscrire au nouveau système d'alertes automatisées COMAlerte. Il sera très important que vous y soyez enregistré afin d'être informé des avis d'ébullition, des interruptions en eau ou de toute autre situation d'urgence qui pourrait survenir, telle que : inondation, évacuation, confinement, etc. Ce module permettra de vous joindre par téléphone et/ou SMS et/ou courriel si vous êtes concerné par une alerte. Soyez rassuré que les alertes diffuseront seulement des situations jugées essentielles ou d'urgence. Les événements de la Ville ne seront pas promus par ce système.

Pour créer votre profil et entrer vos données, dirigez-vous sur la page d'accueil du site Web coteau-du-lac.com et accédez à l'onglet ALERTE dans le haut de la page à droite. Si vous avez déjà inscrit vos coordonnées dans le précédent système, vous n'avez pas à faire une nouvelle inscription puisque vos données ont été transférées. En cas de doute ou pour modifier vos renseignements, il est quand même possible de créer un profil sur cette nouvelle plateforme ou vous pouvez communiquer avec nous pour vérification.

Si vous avez besoin d'aide pour la création de votre profil et l'entrée de vos données, veuillez communiquer avec la Ville au **450 763-5822, poste 221**.



AUTRES NOUVELLES DU CONSEIL MUNICIPAL

Captation et diffusion sur Internet

Toutes les séances ordinaires du conseil sont maintenant captées et diffusées sur le site Web de la Ville. Les captations sont effectivement mises en ligne dans les jours qui suivent leur tenue. Pour les visionner : coteau-du-lac.com/seances-du-conseil.

Ordres du jour, procès-verbaux et avis publics

Pour mieux connaître les enjeux, les projets et les investissements de votre Ville, vous êtes invités à consulter régulièrement les documents mis en ligne sur le site Internet coteau-du-lac.com. Les ordres du jour des séances du conseil, les procès-verbaux et tous les avis publics s'y retrouvent.



POLITIQUE FAMILIALE ET DES AÎNÉS - VERS UN NOUVEAU PLAN D'ACTION



La Ville a récemment entamé la démarche de mise à jour de sa politique familiale municipale.

Un comité de travail, formé de citoyens représentant des familles et des aînés, de représentants municipaux et d'élus ainsi que de partenaires régionaux, pilotera la démarche. Au cours des prochains mois, les membres du comité dresseront un bilan des actions réalisées depuis l'adoption de la précédente poli-

tique familiale, qui remonte à 2014, et recenseront les services dont bénéficie la population. Ils consulteront également les familles et les aînés afin d'élaborer un nouveau plan d'action répondant aux attentes du milieu. Des sondages et des activités de participation citoyenne (consultations) sont donc prévus à l'intérieur du processus.

Pour les fins de la planification, les besoins de la population sont regroupés à l'intérieur de neuf volets :

- Espaces extérieurs et bâtiments
- Loisirs
- Habitat-milieu de vie (environnement)
- Respect et inclusion sociale
- Participation sociale
- Communication et information
- Transport-mobilité
- Sécurité
- Santé et services sociaux

Cette politique devrait pouvoir guider les élus dans leurs prises de décision au cours des trois années suivant son adoption. L'objectif : pouvoir adopter la nouvelle politique et son plan d'action en 2024.

« La réalité démographique a beaucoup évolué depuis 2014. Notre population se caractérise par des communautés plus diversifiées. Il est important de prendre le pouls des besoins pour planifier les futures ressources, installations et activités municipales.

Nous profiterons de cette occasion pour sonder nos citoyennes et citoyens. Nous vous invitons à saisir cette opportunité pour vous faire entendre et prendre part aux consultations à venir. Les besoins de notre communauté devront se retrouver au cœur du plan d'action qui découlera de la nouvelle politique », indique la mairesse de Coteau-du-Lac, Andrée Brosseau.

« Je tiens d'ailleurs à remercier les représentants du milieu qui siègent bénévolement au comité de travail ainsi que les représentants municipaux et tous les intervenants qui participeront activement à la démarche », ajoute-t-elle.

MEMBRES DU COMITÉ DE TRAVAIL :

CITOYENNES ET CITOYENS

Simon Raby

Jean-Luc D'amour

Patrick Lussier

Lyne Charlebois

Hélène Gardner

Wendy Barrientos

INTERVENANTS

Émilie Morasse, CISSS de la Montérégie-Ouest

Stéphane Benoit, CISSS de la Montérégie-Ouest

Richard Paulhus, accompagnateur Espace Muni

REPRÉSENTANTS MUNICIPAUX

Alain Laprade, conseiller municipal

Christine Arsenault, conseillère municipale

Marie-Claude Côté, directrice des communications, des loisirs et des relations avec le milieu

CHARGÉE DE PROJET

Marie-Josée Bétournay

Pour toute question concernant la mise à jour de la politique familiale municipale, veuillez communiquer avec nous à communications@coteau-du-lac.com ou au 450 763-5822, poste 255.



URBANISME, ENVIRONNEMENT ET VOIRIE

ÉCLAIREZ-NOUS !

Si vous remarquez que des lampadaires n'éclairent plus dans votre quartier ou sur le territoire, nous vous invitons à nous le mentionner. Vous pouvez nous communiquer l'information à travauxpublics@coteau-du-lac.com ou au 450 763-5822, poste 242, en prenant soin de nous donner assez de précisions sur l'emplacement. Nous serons ainsi en mesure d'intervenir plus rapidement.

RACCORDEMENT PLUVIAL

VOS INSTALLATIONS PLUVIALES SONT-ELLES CONFORMES ?

RAPPEL | En vertu du règlement 344, voici quelques normes et consignes à respecter pour nous permettre d'assurer une saine gestion des eaux.

Évacuation des eaux pluviales (article 34)

Les eaux pluviales en provenance du toit d'un immeuble évacuées au moyen de gouttières et d'un tuyau de descente doivent être déversées en sur-

face à au moins 150 centimètres de l'immeuble en évitant l'infiltration vers le drain souterrain de l'immeuble. L'évacuation des eaux pluviales d'un terrain vacant doit se faire en surface. Dans les autres cas, les eaux pluviales ou souterraines doivent être dirigées sur le terrain en surface ou vers le branchement à l'égout pluvial.

Installations conformes des gouttières - exemples



Écoulement dans un puit percillant à 1.5 mètres du bâtiment



Écoulement dans un déflecteur



Écoulement dans un baril de pluie



Écoulement dans un déflecteur en vinyle

Drain français (article 38)

« *Aucun drain français ne peut être raccordé directement à l'égout sanitaire. Ces conduits, d'une pente uniforme, doivent s'égoutter soit dans un égout pluvial ou dans une fosse de retenue à l'intérieur du bâtiment et s'y raccorder de façon à ce que le radier desdits conduits soit plus élevé que celui du renvoi de cette fosse. Lesdits conduits doivent être posés sur du gros gravier ou de la pierre concassée, sur une épaisseur d'au moins 150 millimètres, avec un recouvrement du même matériel d'une épaisseur d'au moins 300 millimètres;*

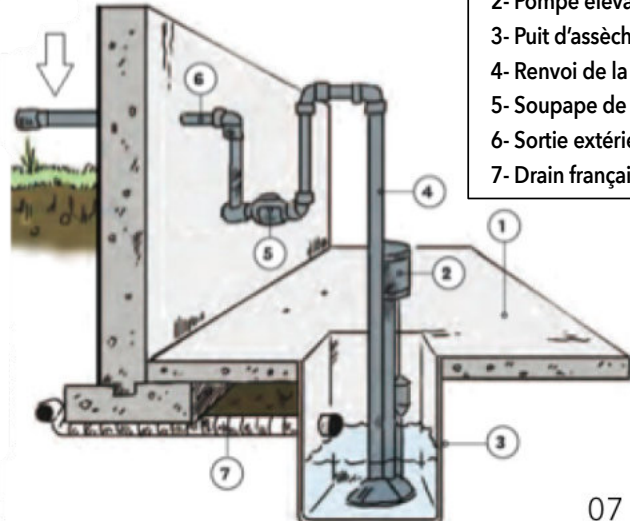
Les tuyaux de renvoi captant les eaux de surface, d'entrée de garage, de patio, etc., doivent également s'égoutter dans une fosse de retenue construite de la manière spécifiée à l'article 20 du présent règlement. Pour tout autre cas, une autorisation de la Ville doit être délivrée par l'autorité compétente. »

Pour info : 450 763-5822, poste 221

coteau-d

Schéma d'installation d'un système d'évacuation des eaux pluviales

Évacuation des eaux pluviales à 1.5 mètres du bâtiment



- 1- Dalle du sous-sol
- 2- Pompe élévatrice
- 3- Puit d'assèchement
- 4- Renvoi de la pompe
- 5- Soupape de retenue
- 6- Sortie extérieure
- 7- Drain français



Transport adapté

UN SERVICE DE TRANSPORT COLLECTIF PORTE-À-PORTE
Société de transport de Salaberry-de-Valleyfield | 450 370-0155

RÉSERVATION PAR TÉLÉPHONE
4 heures avant le moment d'embarquement prévu
La veille et le jour même, du lundi au samedi, entre 9 h et 15 h 30.
450 370-0155
ta@stsv.ca

MUNICIPALITÉS CLIENTES
Coteau-du-Lac, Les Coteaux, Rivière-Beaudette, Saint-Étienne-de-Beauharnois, Saint-Louis-de-Gonzague, Sainte-Martine, Saint-Polycarpe, Saint-Stanislas-de-Kostka, Saint-Zotique et Salaberry-de-Valleyfield.

AUTRES SECTEURS DESSERVIS
Châteauguay, Huntingdon, Vaudreuil-Dorion, Beauharnois et Ormstown.

 Pour connaître les critères d'admissibilité, veuillez visiter notre site Web au www.quebec.ca/transports/transport-adapte/admissibilite-transport-adapte
Un formulaire doit être complété par un professionnel de la santé et transmis à la STSV par courriel, par la poste ou en personne. stsv.ca/transport-adapte-formulaire-admissibilite

 La grille tarifaire est disponible au stsv.ca/transport-adapte


Société de transport de Salaberry-de-Valleyfield
51, rue Hébert, Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6S 2R5
ta@stsv.ca | stsv.ca

INSTALLATION D'UNE THERMOPOMPE - CONSIGNES (RÉF : URB-300.21)

Les thermopompes, appareils de climatisation et autres équipements similaires sont autorisés à titre d'équipement accessoire à toutes les classes d'usage habitation, mais leur installation doit respecter les critères d'implantation ci-dessous.

L'équipement doit être installé à une distance minimale de :

- 3 mètres d'une ligne de terrain ;
- si l'équipement est installé directement au sol, la distance peut être réduite à 1,5 mètre à la condition que soit implanté un écran latéral opaque d'une hauteur de 1,5 mètres centré avec l'équipement et d'une largeur équivalente à deux fois la dimension dudit équipement ;
- 1,5 mètre d'une ligne de terrain pour les thermopompes murales.

L'équipement NE DOIT PAS :

- être installé sur le toit d'un bâtiment principal ou accessoire. Il doit être installé au sol ou sur un support approprié conçu spécifiquement à cette fin ;
- être visible d'une voie de circulation.

Sur le plan environnemental :

- Une thermopompe, un appareil de climatisation ou un autre équipement similaire fonctionnant à l'eau et relié au réseau d'aqueduc municipal doit opérer en circuit fermé

RÈGLEMENTATION SUR INSTALLATION DES THERMOPOMPES

Soyez informé que des inspections peuvent être réalisées à tout moment afin de vérifier la conformité des installations.

VENTES DE GARAGE

En vertu de la réglementation municipale, les ventes de garage sont autorisées sans l'obtention d'un permis à deux occasions dans l'année : lors du week-end de la fête nationale des Patriotes (20-21-22 mai 2023) ainsi que le week-end de la fête du Travail (2-3-4 septembre 2023).

Si vous souhaitez organiser une vente-débarras à un autre moment dans l'année, il est possible de présenter une demande de permis à inspecteur@coteau-du-lac.com.



LICENCES POUR CHIENS

C'est le temps de renouveler la licence de votre toutou. Si son enregistrement n'a pas été fait auparavant, veuillez y procéder. Le règlement prévoit que tout propriétaire ou gardien d'un chien doit l'enregistrer auprès de la Ville et maintenir cet enregistrement valide. La Ville a mandaté la SPCA Ouest pour colliger les informations et pour remettre les médailles, et ce, au coût de 25 \$. Votre animal de compagnie doit porter la médaille remise afin d'être identifiable en tout temps. Une amende minimale de 250 \$ à 750 \$ est prévue pour les contrevenants.

NE SOYEZ PAS BÊTE, FAITES PREUVE DE CIVISME !

Nous observons un manque flagrant de civisme dans nos parcs et les lieux publics (incluant les sentiers et la piste cyclable). Les propriétaires doivent faire preuve de courtoisie non seulement en maintenant leur chien en laisse, mais également en prenant soin de ramasser leurs déjections.

Le terrain de baseball n'est pas une aire d'exercice canin.

La vocation du terrain de baseball est d'accueillir des joueurs sur 2 pattes. Bien que le terrain ne soit pas occupé par les équipes à toutes les heures du jour, le terrain doit rester propre et en bon état de jeu.



MICROPUÇAGE DE CHIENS ET CHATS - LE 10 JUIN

Nous recevons la SPCA Ouest le 10 juin, de 11 h à 16 h pour un événement de micropuçage.

Lieu : chalet du parc Yvon-Geoffrion (derrière l'hôtel de ville)

Inscrivez-vous à l'activité pour vous permettre de mi-

crocher vos animaux de compagnie à prix abordable : 30 \$ pour l'inscription valide à vie.

La coupe de griffes est offerte à 15 \$

Visitez le site coteau-du-lac.com pour l'inscription en ligne.

PORT DE LA LAISSE OBLIGATOIRE

Port de la laisse

En tout temps, dans tous les endroits publics ou à l'extérieur du terrain privé et fermé de son propriétaire (à l'exception du parc canin), un chien doit être tenu en laisse et demeurer sous le contrôle d'une personne capable de le maîtriser. Les amendes sont d'au moins 500 \$ à 1 500 \$ pour tout chien qui

ne serait pas adéquatement tenu en laisse. La laisse doit être d'une longueur maximale de 1,85 m, incluant la poignée. Les laisses extensibles sont interdites en tout autre lieu qu'au parc canin.

Port du harnais ou du licou

Les chiens de 20 kg et plus doivent porter un licou ou un harnais attaché à la laisse.

ENTREPOSAGE ET STATIONNEMENT DES VÉHICULES RÉCRÉATIFS

L'entreposage et le stationnement de matériel de récréation (motoneige, remorque, remorque à bateau, remorque à motoneige ou à véhicule tout terrain, roulotte, tente-roulotte, habitation motorisée, véhicule tout-terrain, bateau) est autorisé à toutes les classes d'habitation. Cependant, il doit y avoir un bâtiment principal sur le terrain pour que puisse être entreposé ou stationné du matériel de récréation.

Consignes à retenir :

- L'entreposage ou le stationnement doit être fait sur le terrain du propriétaire du matériel de récréation.
- Le matériel de récréation, autorisé en cours avant ou avant secondaire, doit être entreposé ou stationné dans une aire de stationnement. En aucun temps ledit matériel ne doit empiéter dans l'emprise municipale.
- Un seul matériel de récréation peut être entreposé ou stationné par logement, en cours avant ou avant secondaire.
- Tout matériel de récréation entreposé ou stationné ne peut en aucun temps être habité.
- **L'entreposage et le stationnement de matériel de récréation sont autorisés :**
 - En cours latérales ou arrière, à une distance minimale de 2 mètres des lignes de terrain latérales et arrières. Toutefois, lorsque le matériel de récréation entreposé ou stationné possède une hauteur supérieure à 2 mètres et que la résidence voisine attenante possède une fenêtre à vue directe donnant sur le lieu de stationnement ou d'entreposage, la distance hors tout, entre ledit matériel et ladite fenêtre, doit être supérieure à 6 mètres.
 - En cours avant ou avant secondaire, uniquement si les dimensions du matériel de récréation sont conformes.

DIMENSIONS CONFORMES

Le matériel de récréation, autorisé en cours avant ou avant secondaire, ne doit pas excéder ces paramètres :

1. La longueur maximale hors tout du véhicule est fixée à 5 mètres;
2. La largeur maximale hors tout du véhicule est fixée à 2,5 mètres;
3. La hauteur maximale hors tout du matériel de récréation est fixée à 1,25 mètre, incluant la remorque servant à son transport.



STATIONNEMENT DES VÉHICULES LOURDS DANS LES ENTRÉES

Nous rappelons que le stationnement des véhicules suivants sont interdits dans la zone urbaine. (même dans les stationnements privés)

- Les véhicules ayant l'obligation d'arrêter aux balances du ministère des Transports.
- Les véhicules excédant 2 500 kilos.
- Les véhicules ayant plus de 2 essieux.
- Les véhicules excédant 6,5 mètres de longueur.
- Excédant 2,15 mètres de hauteur.

HERBE À POUX = ATCHOU !

COUPER L'HERBE À POUX AU BON MOMENT

Une étude récente démontre qu'il est possible de gérer efficacement l'herbe à poux dans sa communauté et d'améliorer la santé de la population allergique sans que cela entraîne de coûts importants. En effet, la coupe des plants tous les ans, **2 fois par an, soit autour du 15 juillet et du 15 août**, permet de diminuer :

- **la quantité de plants d'herbe à poux**
- **la concentration de pollen dans l'air**
- **la sévérité des symptômes**

Agriculture et Agroalimentaire Canada a d'ailleurs démontré que la coupe de l'herbe à poux réalisée lors de ces périodes permet de réduire de 9 fois la production de pollen et de près de 5 fois la production de graines. Vous pouvez jeter les plantes arrachées ou coupées avec les ordures. Il n'est pas recommandé de les mettre dans le compost, car les graines d'herbe à poux peuvent le contaminer.

OÙ SE TROUVE-T-ELLE?

L'herbe à poux est une plante qui aime les sols pauvres, arides et perturbés, où les conditions de croissance sont difficiles pour les autres plantes. C'est une plante de plein soleil qui résiste mal à la concurrence des autres plantes vivaces, et elle est généralement absente des couverts végétaux bien établis et des milieux forestiers.

COMMENT L'IDENTIFIER?

On peut reconnaître l'herbe à poux grâce à son feuillage dentelé, semblable à celui des carottes.

EMPÊCHER L'HERBE À POUX DE POUSSER

L'herbe à poux pousse difficilement dans les pelouses fournies et fertiles. Pour limiter la présence de l'herbe à poux, vous pouvez :

- **utiliser du paillis ou des plantes couvre-sol aux endroits où il n'y a pas de pelouse;**
- **améliorer la qualité du sol avec un terreau ou du compost;**
- **ensemencer le terrain ou y planter d'autres végétaux.**

PRATIQUER L'HERBICYCLAGE

Cette pratique culturale consiste à laisser les résidus de tonte (gazon et feuilles) sur place, plutôt que de les ramasser. En plus de combler en moyenne 30 % des besoins en éléments nutritifs de la pelouse, l'herbicyclage permet de :

- réduire la durée d'entretien de la pelouse (moins d'arrosage, de fertilisation et moins de plantes indésirables);
- renforcer la santé de la pelouse;
- réduire le volume de déchets.

Bien que l'herbicyclage soit une méthode très simple à adopter, certains éléments sont à considérer afin que cette pratique soit bien appliquée.

LES CONDITIONS DE TONTE

Une pelouse doit être maintenue à une hauteur de 8 cm et tondue fréquemment. On ne doit pas tondre plus du tiers de la longueur de la feuille à la fois. Une tonte appropriée donne des résidus de tonte courts, non visibles, et facilement décomposables par les microorganismes.

LA LAME DE LA TONDEUSE

Spécialement adaptées à l'herbicyclage, les lames déchiqueteuses se présentent sous différentes formes et peuvent être installées sur la majorité des tondeuses. La particularité de ces lames est qu'elles gardent les résidus de tonte plus longtemps sous la tondeuse afin que ceux-ci soient coupés plusieurs fois jusqu'à ce qu'ils soient réduits en petits morceaux.

SUBVENTION DISPONIBLE

À l'achat d'une lame déchiqueteuse, une subvention est offerte par la ville. Pour plus d'information : environnement@coteau-du-lac.com

CONSOMMATION D'EAU

Individuellement, on peut adopter des gestes et des habitudes pour éviter le gaspillage de notre or bleu.

Directives d'arrosage à Coteau-du-Lac.

L'utilisation de l'eau en provenance de l'aqueduc municipal aux fins d'arrosage des pelouses, haies, arbres, arbustes ou autres végétaux, distribuée par des asperseurs amovibles ou par des tuyaux poreux, est permise uniquement de 20 h à 23 h les jours suivants, selon où est située votre habitation :

- les habitations dont le numéro civique est un nombre impair : les jours impairs du calendrier.
- les habitations dont le numéro civique est un nombre pair : les jours pairs du calendrier.

Les systèmes d'arrosage automatique sont permis uniquement de 3 h à 6 h le dimanche, le mardi et le jeudi.

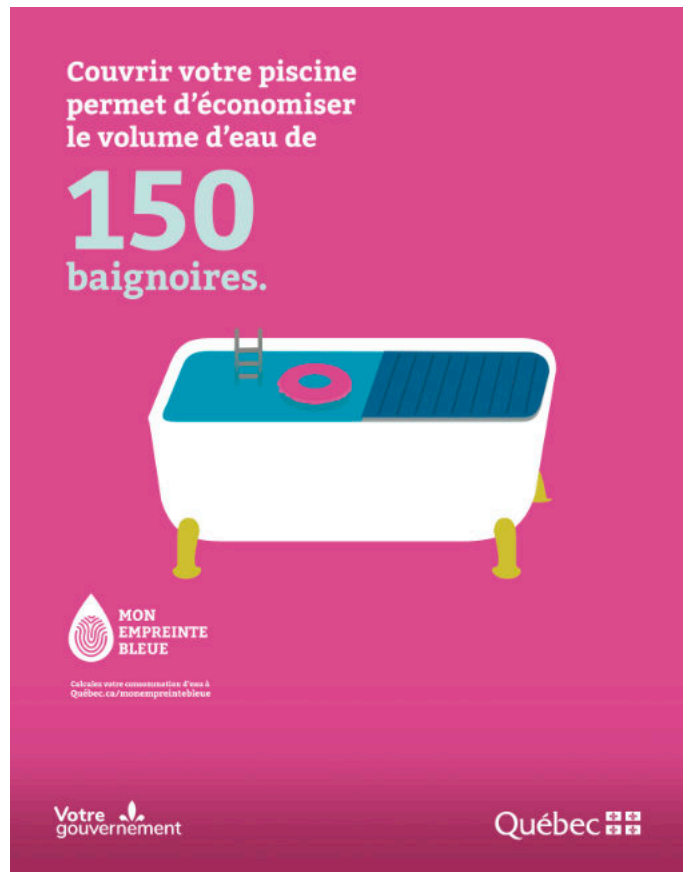
Exception : un propriétaire qui installe une nouvelle

pelouse peut, après obtention d'un permis émis par l'inspecteur municipal, procéder à l'arrosage aux heures précitées pendant une durée de quinze (15) jours consécutifs après le début des travaux d'ensemencement ou de pose de tourbe. À noter que le coût du permis est fixé à 25 \$.

On vous encourage à jardiner écoresponsable. Consultez le site et les outils de la campagne Arroser futé pour plein de conseils pratiques : arroserefuté.quebecvert.com

Quelques autres trucs pour réduire sa consommation d'eau :

- Couvrir la piscine d'une toile.
- S'équiper d'une toilette à faible débit.
- Fermer le robinet pendant qu'on brosse ses dents.
- Limiter le temps de la douche.



DÉFI PISSENLITS^{MD}

La Ville de Coteau-du-Lac est inscrite au Défi Pissenlits et nous invitons nos citoyennes et citoyens à y participer également. Pour la Ville, la contribution sera de retarder le plus possible la tonte là où c'est possible de le faire.

En quoi consiste le Défi Pissenlits ?

Le Défi consiste à retarder la tonte du gazon à chaque printemps pour laisser la nature nourrir les abeilles qui polliniseront par la suite nos récoltes. En retardant la tonte, nous permettons aux insectes pollinisateurs de faire le plein d'énergie pour débiter la pollinisation. Contrairement à la croyance populaire, **le Défi Pissenlits n'a pas lieu tout le mois de mai**. Il n'y a pas de dates précises au Défi puisque le gazon n'est pas au même stade dans les différentes régions du Québec. Nous vous invitons à laisser les pissenlits en place 2 à 3 semaines afin de nourrir les abeilles, de tondre et ensuite les pissenlits repousseront avec un renouveau de nectar et pollen.

Le saviez-vous ?

Le Défi Pissenlits^{MD} été initié en 2021 par **Christina Fortin-Ménard et David Lee Desrochers**, deux apiculteurs de Portneuf propriétaires de Miel&Co.

JE PROTÈGE LES
POLLINISATEURS

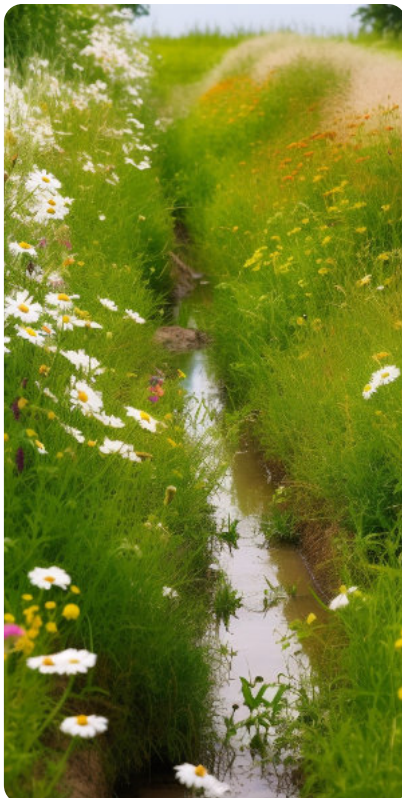


MRC
Pierre-De Saurel

JE RELÈVE LE
#DÉFIPISSENLITS^{MD}

défi
PISSENLITS^{MD}
UNE INITIATIVE DE MIEL&CO

GESTION ÉCOLOGIQUE DES FOSSÉS



Les fossés sont des tranchées servant à la réception ou à l'écoulement des eaux. Ils font partie intégrante du réseau hydrographique du bassin versant, puisqu'ils permettent :

- La récupération de l'eau de ruissellement de surface ;
- Le drainage de la fondation de la chaussée attenante ;
- L'évacuation de l'eau se trouvant sous le pavage, afin qu'elle soit évacuée sur les côtés, vers le fossé.

C'est pourquoi il est primordial qu'un entretien régulier des embouchures de canalisation soit effectué par le propriétaire afin d'éviter qu'elles ne soient obstruées par des débris ou des sédiments.

De plus, il est d'ailleurs très important de garder la végétation dans le fossé et de ne pas « *faire le ménage* » et « *garder ça propre* », puisque ce sont les actions des plantes qui permettent de favoriser l'infiltration d'eau. De plus, les plantes :

- Protègent les côtés des fossés contre l'érosion par le vent et l'eau ;
- Constituent une zone tampon entre les décharges du terrain et l'eau drainée ;
- Participent à la biodiversité de votre terrain et peut abriter de nombreuses espèces tant végétales qu'animales.

SÉCURITÉ ET INCENDIE

FEUX D'ARTIFICES

Il est strictement interdit de faire des feux d'artifice sans obtenir un permis du Service de sécurité et incendie puisque des normes et des consignes doivent s'appliquer.

Il est toujours recommandé de respecter minimalement un rayon de 100 mètres libres de tout obstacle. Les pétards peuvent s'avérer dangereux sans compter qu'il s'agit d'une nuisance importante dans les quartiers et pour le voisinage. Des sanctions salées peuvent être émises.

Pour information : 450 763-5822, poste 330



VANDALISMES

Les actes de vandalisme ont un impact important sur le sentiment de sécurité des usagers et peuvent aussi être source de risques pour leur sécurité physique. De plus, ces gestes briment les autres citoyens dans l'utilisation agréable des infrastructures et engendrent annuellement des dépenses importantes.

En plus des coûts financiers qui résultent de la réparation ou du remplacement des biens brisés, le vandalisme a un impact négatif sur notre milieu de vie en général. En tant qu'adultes ou parents, nous sommes responsables de sensibiliser nos enfants et jeunes

adultes à l'importance d'agir avec civisme, dans le respect du bien public et bien d'autrui.

Le vandalisme peut aussi entraîner les conséquences temporaires ou permanentes suivantes :

- Annulation d'activités ou fermeture d'un site, d'un plateau sportif.
- Annulation d'un investissement prévu.
- Accidents et blessures chez des enfants ou tout autre citoyen (par exemple en raison d'un bris de matériel).

INTERDICTION DE BAINNADE

Nous devons vous rappeler que la baignade est interdite dans les plans d'eau publics non surveillés. La baignade, les sauts et les plonges dans le canal de Soulanges ou en bordure du fleuve sont proscrits. Tous les plans d'eau et toutes les rives présentent des risques de noyade. Les quais d'accès qui sont aménagés dans le canal sont réservés à la mise à l'eau d'embarcations non motorisées et ne doivent pas être considérés comme une invitation à la baignade.



Source : MSSS

PRÉVENTION VÉRIFICATION DES AVERTISSEURS DE FUMÉE

C'est le retour du Programme de vérification des avertisseurs de fumée*. Nos pompiers du Service de sécurité et incendie sillonneront les quartiers afin de visiter les ménages. L'objectif est de :

- Sensibiliser les citoyens.nes à l'importance de posséder des avertisseurs de fumée fonctionnels à tous les étages des logements.
- Informer sur la réglementation municipale concernant l'utilisation des foyers extérieurs.
- Répondre aux questions en matière de prévention et de sécurité.

Les visites s'effectueront de mai à septembre, entre 9 h et 20 h. Les pompiers portent l'habillement officiel du Service de sécurité et incendie, sont adéquatement identifiés avec le logo du département et utilisent un véhicule également identifiés à ce service.

* Ce programme s'inscrit dans les objectifs établis par le schéma de couverture de risque adopté par les conseils de ville et la MRC de Vaudreuil-Soulanges.



Du bac à la terre

Collecte des matières organiques



**Laisser refroidir les
cendres chaudes
au moins 7 jours avant
de les déposer dans
le bac brun**



LOISIRS

SUBVENTIONS

AIDE À L'ÉLITE SPORTIVE

Les athlètes de 18 ans et moins (ou les équipes) qui ont atteint un niveau élevé dans la pratique de leur sport et/ou qui participent à des concours et compétitions peuvent être éligibles à une subvention municipale pour récompenser leur persévérance.

Selon le niveau de pratique, l'aide financière peut atteindre 250 \$ par athlète ou 2 500 \$ par équipe.



AIDE AUX ACTIVITÉS SPORTIVES HORS TERRITOIRE

Les Coteaulacois de moins de 18 ans qui participent à des activités sportives fédérées hors du territoire sont éligibles à une aide financière municipale.

Chaque enfant peut bénéficier d'une subvention allant jusqu'à 100 \$ par année.



AIDE AUX LOISIRS POUR LES FAMILLES DANS LE BESOIN

Cette politique d'aide vise à soutenir l'intégration aux loisirs pour les jeunes issus d'une famille à faible revenu. Si le revenu de la famille correspond aux critères, il est possible de recevoir une aide ou un rabais de 100 \$ par enfant sur les services municipaux (camp de jour) ou les activités offertes par des organismes externes. **POUR INFORMATION :** 450 763-5822, poste 222 ou loisirs@coteau-du-lac.com



DANSE 8-12 ANS

Viens t'amuser toute la soirée avec notre DJ, sous la supervision d'adultes bénévoles. Rafraîchissements et friandises sur place (\$)

Un thème différent à chaque danse.

Les vendredis, de 19 h à 22 h

28 avril | Thématique : Poisson d'avril

26 mai | Thématique : Soirée Hawaïenne

Lieu : centre communautaire Wilson

Entrée: 4 \$

Les danses sont organisées par le Club jeunesse la Relève de Coteau-du-Lac en collaboration avec le Club Gens de cœur des Coteaux.



SOIRÉE DE JEUX DE SOCIÉTÉ 12-15 ANS

On renouvelle l'expérience avec une soirée de jeux de société animée et bar à bonbons.

Le jeudi 25 mai

Lieu : sous-sol de la bibliothèque

Heure : 18 h 30 à 20 h

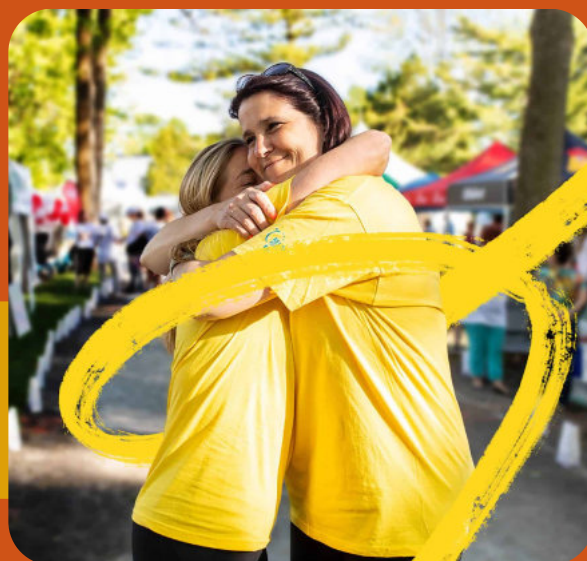
RELAIS POUR LA VIE VAUDREUIL-SOULANGES

Relais pour la vie est un événement annuel qui vise à rassembler les membres de la communauté pour honorer les personnes touchées par le cancer et recueillir des fonds pour la Société canadienne du cancer.

10 JUIN 2023, DE 18 H 00 À MINUIT

Au Parc olympique de la ville de Pincourt

Inscrivez-vous : relaispourlavie.ca





Embarque dans parade



500 \$ en prix à gagner!

Inscription avant le 15 mai

Pour info et inscription : www.coteau-du-lac.com/evenements
450 763-5822, poste 222

24 JUIN DE 15 H À 17 H DÉFILÉ DE LA FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC

Notre souhait : organiser un défilé super animé !

Pour le réaliser, on a besoin de votre participation. Nous sommes à la recherche d'organismes, d'entreprises et de citoyens pour faire du défilé un succès !

Voici quelques idées pour faire partie du défilé

- Décoration d'une remorque
- À pied, à vélo, en planches ou patins à roulettes
- Véhicules originaux

Inscrivez-vous avant le 15 mai en remplissant le formulaire en ligne.

On remet 500 \$ en prix à gagner parmi les participants ! L'événement aura lieu seulement si nous recevons un nombre suffisant d'inscriptions.

Toute l'information sur le site coteau-du-lac.com ou appelez-nous au 450 763-5822, poste 222.

LE 9 MAI

FÊTE DE LA FAMILLE

En collaboration avec l'École de Coteau-du-Lac, nous tiendrons une soirée familiale au parc Henri-Paul-Desforges le 9 mai.

Des jeux et activités gratuites seront offertes aux enfants et familles. **Surveillez la programmation à venir.**



PISCINE INTERMUNICIPALE

SOURCES DE FRAÎCHEUR – ACTIVITÉS AQUATIQUES

La piscine intermunicipale Coteau-du-Lac/Les coteaux, 51, chemin du Fleuve • 450 267-1576

**NOUVEAUTÉ
THERMOPOMPE
CHAUFFE-EAU**

OUVERTURE

HORAIRE : LE WEEK-END
DU 17 -18 JUIN ET TOUS LES
JOURS DU 23 JUIN AU
20 AOÛT 2023
13 H À 19 H 30

BAIN LIBRE

Tous les jours entre 13 h et 19 h 30.

À noter : les enfants des camps de jour utilisent la piscine du lundi au vendredi de 13 h à 15 h 30. Pendant ces heures, la piscine reste ouverte pour les citoyens.

FESTIVAL NAUTIQUE

Dans le cadre du Festival nautique, les 22 et 23 juillet, la piscine sera ouverte à compter de 10 h au lieu de 13 h.

GRATUITÉ POUR LES CITOYENS

GRATUIT pour les citoyens de Coteau-du-Lac et des Coteaux. Une preuve de résidence sera demandée. Un enfant âgé de moins de 12 ans devra être accompagné d'un adulte.

TARIFS NON-RÉSIDENTS - Tous les paiements se font à la piscine et en argent comptant

TARIFS QUOTIDIENS		PASSES SAISONNIÈRES	
Bambin 0 à 5 ans	GRATUIT	Bambin 0 à 5 ans	GRATUIT
6 à 17 ans	4 \$	Entre 6 à 17 ans	35 \$
18 à 59 ans	5 \$	18 à 59 ans	40 \$
60 ans et plus	4 \$	60 ans et plus	35 \$
Famille (2 adultes et 2 enfants)	10 \$	Familiale 2 adultes et 2 enfants (sous le même toit)	70 \$
Famille (2 adultes et 3 enfants)	15 \$	Familiale 2 adultes et 3 enfants + (sous le même toit)	75 \$

* La piscine ferme lors d'orage et lorsque la température extérieure est inférieure à 20 degrés °C.

HORAIRE DES COURS - ÉTÉ 2023 - DÉBUT DES INSCRIPTIONS : 22 MAI

Procédures d'inscription pour tous les cours offerts à la piscine intermunicipale. Toutes les inscriptions aux activités aquatiques se font sur le site d'inscription de la Municipalité des Coteaux. **IMPORTANT** : vous devez vous rendre sur le site d'inscription de la Municipalité des Coteaux en suivant ce lien mon.accessite.net/71033/fr-ca

CONSIGNES POUR PROCÉDER À VOTRE INSCRIPTION EN LIGNE, SELON LES 2 OPTIONS :

1) Nouveaux participants n'ayant aucun profil Activitek à Coteau-du-Lac

Si vous n'avez jamais participé à une activité offerte par le Service des loisirs de Coteau-du-Lac ni au camp de jour Anima-Jeunes, vous êtes un nouvel abonné. Vous devrez donc créer votre profil ainsi que celui des membres de votre famille. Le processus d'activation d'un nouveau dossier doit être approuvé par la Municipalité des Coteaux et peut prendre jusqu'à 48 heures ouvrables. Veuillez suivre les consignes décrites en ligne.

2) Participants ayant un profil Activitek à Ville de Coteau-du-Lac

Vous devrez tout de même créer un profil à la Municipalité des Coteaux pour vous et/ou les membres de votre famille. Attention, vous devez inscrire le même courriel et le même mot de passe que vous utilisez lors de vos inscriptions aux activités de la Ville de Coteau-du-Lac. Veuillez suivre les consignes décrites en ligne.



AQUAFORME ET AQUADANSE - ADOS ET ADULTES Début dans la semaine du 26 juin 2023 (8 semaines)

NIVEAUX	HORAIRE	COÛTS
AQUAFORME 16 ANS ET PLUS Un cours pour bouger, activer votre système cardiovasculaire et faire des exercices musculaires dans la piscine.	Mardi de 10 h 30 à 11 h 25	1 x / semaine : 50 \$ 2 x / semaine : 70 \$
AQUAFORME 16 ANS +	Mardi de 17 h 30 à 18 h 30	3 x / semaine : 80 \$
AQUAFORME 16 ANS +	Jedi de 10 h 30 à 11 h 25	4 x / semaine : 100 \$
AQUA-DANSE 14 ANS + Ce cours est composé de routines de danse chorégraphiées effectuées dans la piscine au son de la musique entraînante.	Jedi de 18 h à 19 h Exceptions : 27 juillet et 3 août	

TARIFICATION : 1^{er} enfant : 80 \$ et 2^e enfant et plus : 70 \$. Les inscriptions se font à partir du 22 mai 2023. Places limitées pour chaque groupe. Les non-résidents de Coteau-du-Lac et des Coteaux doivent ajouter 10 \$ par enfant et n'ont aucun rabais. Ils pourront s'inscrire à partir du 5 juin 2023.

COURS DE NATATION- Début dans la semaine du 26 juin 2023 (8 semaines)

NIVEAUX	DESCRIPTIONS ET EXIGENCES	HORAIRE
PARENT ENFANT 1 ET 2 Étoile de mer Canard	4 à 23 mois. Pratiquer la flottaison, les déplacements et l'aisance dans l'eau.	Lundi de 11 h 20 à 11 h 50 Samedi de 10h45 à 11 h 15
PARENT ENFANT 3 Tortue de mer	2 à 3 ans. Développer des techniques de nage avec un ballon dorsal, les glissements et la flottaison. Une initiation à l'eau profonde sera effectuée.	Lundi de 15 h 30 à 16 h Samedi de 12 h à 12 h 30 Dimanche 12 h 40 à 13 h 10
PRÉSCOLAIRE 1 Loutre de mer	3 à 5 ans. Commencer à ne plus être accompagné par un parent.	Mardi 16 h à 16 h 30 Samedi 12 h 40 à 13 h 10 Dimanche de 11 h 20 à 11 h 50
PRÉSCOLAIRE 2 ET 3 Poisson-Lune et Salamandre	3 à 5 ans, selon les compétences. Entrer et sortir de l'eau. Sauter dans l'eau à la hauteur de la poitrine, flotter et glisser sur le ventre et sur le dos, faire des bulles et se mouiller le visage. S'immerger et expirer sous l'eau, flotter sur le ventre et le dos avec de l'aide pendant 3 secondes.	Lundi 16 h 10 à 16 h 40 Samedi 13 h 15 à 13 h 45
PRÉSCOLAIRE 4 ET 5 Crocodile-Baleine	3 à 5 ans, selon les compétences. Sauter en eau profonde en portant un gilet de sauvetage. Récupérer des objets dans le fond de l'eau. Retenir son souffle sous l'eau, battre les jambes sur le dos et le ventre. Sauter seul en eau profonde. Nager au crawl sur 5 mètres avec un gilet de sauvetage. Battre les jambes sur le ventre, le dos et sur le côté.	Lundi 16 h 50 à 17 h 20 Dimanche 10 h 45 à 11 h 15
PRÉSCOLAIRE 4 ET 5 Crocodile-Baleine	3 à 5 ans, selon les compétences. Sauter en eau profonde en portant un gilet de sauvetage. Récupérer des objets dans le fond de l'eau. Retenir son souffle sous l'eau, battre les jambes sur le dos et le ventre. Sauter seul en eau profonde. Nager au crawl sur 5 mètres avec un gilet de sauvetage. Battre les jambes sur le ventre, le dos et sur le côté.	Lundi 16 h 50 à 17 h 20 Dimanche 10 h 45 à 11 h 15
NAGEUR 1 Junior 1	6 ans et plus Commencer la natation.	Lundi 17 h 20 à 17 h 50 Samedi 10 h 10 à 10 h 40 Dimanche 12 h à 12 h 30
NAGEUR 2-3 Junior 2-3	6 ans et plus, selon les compétences. Sauter seul dans l'eau à la hauteur de la poitrine, en eau profonde avec ou sans un gilet de sauvetage. Ouvrir les yeux dans l'eau, retenir son souffle et expirer dans l'eau. Flotter, battre les jambes, faire un glissement sur le ventre et le dos. Se maintenir à la surface pendant 15 secondes. Nager 10 mètres sur le ventre et le dos.	Lundi 10 h 45 à 11 h 15 Mardi 16 h 40 à 17 h 10 Samedi 11 h 20 à 11 h 50 Dimanche 13 h 15 à 13 h 45
NAGEUR 4-5-6 Junior 4-5-6	6 ans et plus, selon les compétences. Peut nager sur place pendant 30 secondes. Plonger à genoux et faire des culbutes avant. Nager 10 mètres sur le dos avec un coup de pied fouetté, 15 mètres au crawl et dos crawlé. Nager 50 mètres et nager sous l'eau, 15 mètres avec un coup de pied fouetté sur le ventre, bras de brasse avec la respiration, crawl et dos crawlé sur 25 mètres Plonger à fleur d'eau. Nager avec un coup de pied rotatif et en ciseaux, le crawl et dos crawlé sur 50 mètres, la brasse sur 25 mètres et sprinter sur 25 mètres.	Lundi 12 h à 12 h 45 Dimanche 10 h à 10 h 45

En cas de pluie ou de mauvais temps, les cours sont reportés au **mercredi** ou au **vendredi** de la même semaine, ou de la semaine suivante, à la même heure. Le moniteur communiquera avec les participants au besoin.

BIBLIOTHÈQUE

Le samedi 6 mai de 10 h 30 à 12 h

FÊTE DES MÈRES - ACTIVITÉ DE COUTURE MAMAN - ENFANT (OU MAMIE-ENFANT)

À l'occasion de la fête des Mères, les enfants de 8 à 12 ans et leur maman ou leur mamie sont invités à une activité de couture toute spéciale animée par les ateliers ArtisCréatifs!

Réservation requise au 450 763-2763

Un dépôt de 5\$ en argent comptant est demandé pour réserver sa place, qui vous sera remboursé lors de l'activité.



Le samedi 3 juin de 10 h 30 à 12 h

FÊTE DES PÈRES - ACTIVITÉ DE LEGO PAPA - ENFANT (OU PAPI- ENFANT)

À l'occasion de la fête des Pères ou leur papi, les enfants de 8 à 12 ans et leur papa sont invités à un atelier avec KokoBrik.

Cet atelier propose une foule de suggestions pour construire différents modèles inspirés de thèmes populaires préférés des jeunes constructeurs, le tout à partir de briques LEGO, Minecraft, Lego City et Friends et encore plus !

Réservation requise au 450 763-2763

Un dépôt de 5\$ en argent comptant est demandé pour réserver sa place, qui vous sera remboursé lors de l'activité.

Inscription à compter du 26 juin 2023

DU RENOUVEAU CETTE ANNÉE POUR LE CLUB DE LECTURE D'ÉTÉ TD !

Tous ceux qui s'inscriront durant la semaine du 26 juin 2023 obtiendront un joli bracelet en argent unisexe sur lequel les participants pourront ajouter des « breloques » à chaque semaine lorsqu'ils viendront visiter la bibliothèque. De plus, ils courront la chance de gagner un chèque-cadeau de 25 \$ que nous ferons tirer hebdomadairement. Les participants auront également la chance de s'inscrire aux 8 activités proposées par la bibliothèque afin de faire de belles rencontres avec les autres participants et de créer de beaux souvenirs.

Le thème cette année est « Viens voir ça! »

Aime-tu les choses uniques, les faits étonnants et les histoires pleines de mystère ? Qu'est-ce qui pique ta curiosité? Pars à la découverte de ton quartier, de ta bibliothèque et du monde qui t'entoure. Sors tes collections, crée et amuse-toi en bonne compagnie. Découvre des récits insolites et intrigants, venus d'ici ou d'ailleurs ou sortis tout droit de l'imaginaire. Quels trésors extraordinaires collectionneras-tu lors de tes aventures cet été?



CONNAISSEZ-VOUS LA CARTE ACCOMPAGNEMENT LOISIRS (CAL) ?

Avec cette carte, en tant que personne handicapée, vous n'avez pas à payer pour l'entrée de votre accompagnateur dans les lieux touristiques, culturels ou de loisir en général qui en sont partenaires. Par contre, vous devez payer votre propre entrée. Valable en tout temps chez les partenaires. Formulaire disponible en ligne carteloisir.ca/demander-votre-cal/formulaire-de-demande

Informations supplémentaires 1 833-693-2253

Pour devenir partenaire et accepter la carte
carteloisir.ca/devenir-une-organisation-partenaire/pourquoi-adherer-a-la-cal



COLLECTE DE SANG



Mardi 9 mai

CENTRE COMMUNAUTAIRE WILSON
2, rue Georges-Jules-Beaudet

SUR RENDEZ-VOUS
→ hema-quebec.qc.ca
→ 1 800 343-7264



HÉMA-QUÉBEC



MAGIE DES MOTS

PROCHAINE SESSION

LITTÉRATIE NUMÉRIQUE

Les mercredis de 13 h à 15 h
débutant le 19 avril à notre bureau de
Coteau-du-Lac.

Inscrivez-vous rapidement - places
limitées.

Information : France Guillotte au
450 763-1331 ou

communication@lamagiedesmots.com.

LES ORGANISMES DU MILIEU

MAISON DE LA FAMILLE DE VAUDREUIL-SOULANGES

La Maison de la Famille Vaudreuil-Soulanges est un organisme communautaire qui a pour mission de soutenir les familles afin de favoriser le développement optimal des enfants de Vaudreuil-Soulanges de la période prénatale à douze ans. Elle offre une panoplie d'activités dans ses deux maisons de Vaudreuil-Dorion et Saint-Zotique ou ailleurs dans la région. Voici ce qui pourrait vous intéresser pour cet hiver.

PROGRAMME DEVENIR PARENT propose 4 ateliers complets qui permettront aux futurs parents d'être bien outillés pour l'arrivée de bébé. Les ateliers aborderont la composition de la douleur à l'accouchement, l'allaitement, se préparer à devenir parent et des causeries entre nouveaux parents.

Notre **HALTE-ALLAITEMENT NOURRI-SOURCE** offre maintenant un service de pèse-bébé. Bénéficiez de la présence d'une consultante IBCLC et une de nos intervenantes, les mamans peuvent discuter et demander conseil sur leur allaitement.

Notre **ATELIER : LES AVENTURIERS** aux parents et leurs enfants de 0 à 5 ans. Activités ludiques, bricolages et sorties sont au menu.

La **HALTE-GARDERIE** pour les 18 mois et + est offerte les lundis, mercredis et vendredis à Saint-Zotique et du lundi au vendredi à Vaudreuil-Dorion.

Les ateliers **STIMULATION DU LANGAGE** sont offerts afin de répondre aux besoins de développement de votre enfant.

Pour nous joindre : 450 217-2177 (Soulanges)

maisondelafamillevs.ca

facebook.com/maisondelafamillevs

instagram.com/stories/maisondelafamillevs



FRIGO COMMUNAUTAIRE

Le Frigo communautaire vise à bonifier l'aide alimentaire offerte aux résidents de Vaudreuil-Soulanges, tout en favorisant l'accès à des aliments frais pour tous. Le projet vise notamment à lutter contre le gaspillage alimentaire et à encourager le partage de nourriture gratuitement.

Aliments acceptés : fruits et légumes, produits laitiers, boulangerie.

Donnez, échangez, prenez !

C'est où ?

Maison de la Famille Vaudreuil-Soulanges
1210, rue Principale, Saint-Zotique

En libre-service à l'extérieur (balcon arrière)
Accessible 24/24, 7/7

CENTRE COMMUNAUTAIRE DES AÎNÉS VAUDREUIL-SOULANGES

Le Centre communautaire des aînés Vaudreuil-Soulanges offre divers services aux personnes âgées de 50 ans et plus dans un lieu chaleureux et invitant. Le but est de conserver et/ou d'améliorer leur qualité de vie favorisant ainsi leur maintien à domicile.



Popote roulante livrée (critères d'admission)

Livraisons de repas chauds aux aînés, les lundis, mercredis et jeudis midi comprenant soupe, repas et dessert au coût de 8,00\$ et/ou surgelés au coût de 6,50\$ sans taxe, ni pourboire. Livraisons gratuites par des bénévoles dévoués.

Achat de repas surgelés au Centre : 65 ans et plus : 6,50\$

Procurez-vous gratuitement notre Magasine Entre-Nous directement à l'organisme pour avoir tous les détails des activités ainsi que l'horaire.

SERVICES OFFERTS

Les Rendez-vous du Centre

Programmation d'activités diversifiées contribuant à l'enrichissement de la vitalité intellectuelle, émotionnelle, physique et sociale au 12, Curé-Cholet (sur inscription seulement).

ViActive - exercices doux

Yoga sur chaise

Cours de danse en ligne country - débutant/intermédiaire

Découverte de jeux de société

Journées 3D (discussion - dîner - divertissement)

Ateliers d'art

Conférences

Sorties et plus encore!

BÉNÉVOLES RECHERCHÉS (Aide à la cuisine et livreurs de repas)

NOUS JOINDRE : 450 265.3548 ou

1 855 510-3548

12, rue Curé-Cholet, à St-Polycarpe

centredesainesvs.com

reception@ccavs.ca





SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET DE GÉNÉALOGIE DE COTEAU DU LAC

Le saviez-vous ?

Le parc André-Cocker est situé à l'angle des rues De Gaspé et De Beaujeu à Coteau-du-Lac. Voici l'origine de ce nom, extrait du fichier de toponymie du site de la Société d'histoire et de Généalogie de Coteau-du-Lac

André-Cocker, Parc (prononcer "coq-heur")

Appellation faisant référence à André Cocker, un artisan important, un potier, qui vint s'établir dans notre municipalité dès 1808. Son père immigra d'Angleterre au Canada peu après la conquête de 1760. D'abord établie à Montréal, puis à Lachine, au Sault-au-Récollet, et à Vaudreuil avant de venir à Coteau-du-Lac, cette famille, durant trois générations, soit près de 100 ans, pratiqua l'art de la poterie. André Cocker vint de Vaudreuil s'établir à Coteau-du-Lac sur une terre qui longeait la rive est de la Rivière Rouge et qui s'étendait du fleuve jusqu'aux premiers lots de la Côte Rouge (le rang Rivière Rouge). Son épouse se nommait Marie Cadoret et ils eurent huit enfants, dont au moins deux exercèrent le métier familial de potier-ferblantier : Joachim et André-fils. En 1813, on relève que la famille en plus d'exploiter la ferme, tient au-berge sur le fleuve, non loin du quai fédéral où les ba-



teaux s'arrêtaient avec des voyageurs et des marchandises.

André Cocker fut un pionnier de notre localité ; il y exerça son métier durant plus de trente ans, faisant affaires avec tous nos premiers colons. Il mourut en 1823 et fut inhumé aux Cèdres le 6 février, l'église de Coteau-du-Lac n'existant pas encore.

De nouveaux locaux pour la Société d'histoire et de généalogie de Coteau-du-Lac

La Société d'histoire et de généalogie de Coteau-du-Lac redonne une quatrième vie au bâtiment du 4a Principale (Maison des Optimistes). Après y avoir hébergé l'hôtel de ville du Village de Coteau-du-Lac jusqu'en 1982, la bibliothèque municipale jusqu'en 1995 et ensuite la Maison des Optimistes, la Ville de Coteau-du-Lac a décidé de prêter le bâtiment à la SHGCDL afin que l'organisme y tienne ses activités de généalogie les mardis et jeudis après-midi et soir. Les participants pourront y faire la recherche de leurs ancêtres à l'aide de mentors et à l'aide d'outils modernes. Pour plus d'informations, contactez societedhistoirecoteaudulac@gmail.com ou le 514-926-4161.

25 mai à 16 h

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE.

Vous êtes invités à l'assemblée générale annuelle de la Société d'histoire et de généalogie de Coteau-du-Lac, le jeudi 25 mai au nouveau local de l'organisme. (maison des Optimistes) : 4a Principale, Coteau-du-Lac

ROBERVAL, 1^{ER} VICE-ROI DU CANADA

UN APERÇU PAR PHILIPPE KRICK – 2023



Ce texte est proposé par la Société d'histoire et de généalogie de Coteau-du-Lac

En 1541, le roi **François 1^{er}** en accalmie précaire dans ses guerres en Italie, nommait **Jean-François de la Rocque de Roberval**¹ vice-roi et gouverneur de la future Nouvelle-France. Son triple mandat consistait à tirer au clair la « *rumeur dorée* »² véhiculée par l'Espagne, à trouver un passage maritime pour aller en Chine et, à établir une colonie en Amérique septentrionale.

Pour la responsabilité d'un tel mandat Roberval fut l'homme de confiance du roi: ingénieur militaire, spécialiste en fortification, gestionnaire des mines du royaume et homme d'armes aguerri.

Un mandat considérable le regardait donc en matière de financement, d'organisation et de logistique. Il devait voir à tout : aux navires et équipages, aux soldats, artisans, colons, à l'intendance, aux imprévus etc.

Jacques Cartier¹, célèbre navigateur, fut son capitaine-pilote sur la Grande-Hermine de la 1^{ère} flottille de cinq navires qui leva l'ancre à Saint-Malo le 23 mai 1541 avec quelque 370 passagers à bord.

Pensant pouvoir faire la traversée avec la 2^{ème} flottille et

rejoindre Cartier en fin d'été, Roberval ne partit finalement que le 16 avril 1542 avec trois navires et **Jean Alfonse**^{1,7}, son autre capitaine-pilote de renom. Des quelque 200 passagers et membres d'équipage il y avait des soldats, des repris de justice qui payaient leur naulage, des artisans, des colons, hommes et femmes.

Arrivé à Terre-Neuve le 7 juin 1542, Roberval y croisa Cartier et la 1^{ère} flottille sur son chemin de retour en France. Outré par sa désobéissance, Roberval lui ordonna de rebrousser chemin. Mais la nuit venue Cartier s'éclipsa, ampu-



LA REMONTÉE DE LA GRANDE RIVIÈRE DE CANADA PAR ROBERVAL EN 1542-1543
IMMORTALISÉE PAR LA CARTE DE JEAN ALFONSE DE 1543
Référéncée par Philippe Krick en 2023

- 1 → Belle Isle 2 → Baie Cartier 3 → Baie St-Laurens 4 → rivière de Chevaux 5 → St-Jacques
- 6 → 7 → grande rivière de Canada 8 → rivière de Sagnay 9 → Isle de coudre 11 → Ste-Croix
- 10 → Monsieur de Roberval 12 → France-Roy 13 → Ochelaga 14 → rivière d'Angoulême
- 15 → le prince sault 16 → St-Malo

tant l'expédition du 3/4 de son potentiel.

Poursuivant sa route, contournant Terre-Neuve début juillet 1542, débarquant sur une île³ à la sortie du détroit de **Belle-Isle** un homme insubordonné et sa femme, il longea la côte nord jusqu'à **Cap-Rouge** où il arriva fin juillet.

Il lui fallut d'abord réaménager et fortifier, en vue de l'hivernage, ce lieu abandonné par Cartier : Roberval le nomma France-Roy. Puis, les trois navires déchargés, il en renvoya deux en France le 9 septembre 1542 avec mission d'y apporter les nouvelles⁴, de recueillir le pénitent sur son île³, et de revenir au printemps 1543 avec vivres et autres approvisionnements.

Il s'agissait donc essentiellement de voir à la fortification de France-Roy, de se préparer à y passer l'hiver et d'explorer

les alentours pour d'éventuels minerais aurifères et autres pierres précieuses.

Bien que le courant de la grande Rivière de Canada lui indiquait qu'elle n'était pas le passage pour la Chine, le sieur de Roberval décida d'explorer le territoire en amont de **Ochelaga**⁵, vers l'ouest, vers le mythique pays de **Sagnéy**.⁶

Ce fut ainsi que le 6 juin 1543 il remontait la grande Rivière de Canada avec 70 hommes sur huit barques à voile. Cette remontée en amont de Ochelaga a été immortalisée sur la carte⁷ de Jean Alfonse par trois nouveaux toponymes : rivière d'Angoulême, le prince sault et St Malo. Par ailleurs, une carte⁸ de Pierre Desceliers, au confluent de deux grosses rivières, montre l'ajout « *infirmes, icy a este Monsr de Roberval* ». On pen-

serait aujourd'hui à « **Pointe-des-Cascades** ». Mais l'expédition tourna court après le chavirement d'une barque et la noyade de huit soldats le 14 juin.

Au retour à France-Roy fin juin, une lettre de François 1^{er} ordonnait à Roberval de revenir en France au plus vite : empêtré dans ses guerres depuis des années contre **Charles Quint**¹, François 1^{er} avait besoin d'un stratège de haut calibre, d'autant plus que **Henri VIII d'Angleterre**¹ s'était allié à l'Espagne contre la France.

Bref, en militaire loyal, Monsieur de Roberval obéissait aux ordres, pour sa part, mission accomplie.

Références et notes complémentaires

1. Les personnages de l'époque : François 1^{er} (1494-1547) - Roberval (1495-1560) - Cartier (1491-1557) Jean Alfonse (1484-1549) - Henri VIII d'Angleterre (1491-1547) - Charles Quint d'Espagne (1500- 1558) Pierre Desceliers (1500-1549);
2. « La rumeur dorée : Roberval et l'Amérique », Bernard Allaire, Les Éditions La Presse, 2013;
3. « L'île aux démons », Alban Berson, Septentrion, 2022, p.17, routier de Jean Alfonse réf., île de la Damoiselle; p. 80, carte 1600, Haec tabula Continet Septentriona, British Library;
4. Envoi, le 9 septembre 1542, de la première lettre d'Amérique en France;

5. Ochelaga ou Hochelaga : village amérindien sur l'île de Montréal;
6. Sagne ou Sagnéy : désignation par les Amérindiens d'une lointaine région à l'ouest;
7. Carte du Dauphin, Jean Alfonse, suite aux explorations de 1542-1543;
8. 8- Carte du monde, Pierre Desceliers 1550, Bibliothèque et Archives Canada.

LIEU HISTORIQUE NATIONAL DE COTEAU-DU-LAC



100 ANS 1923-2023
Lieu historique national de la
Coteau-du-Lac

COTEAU-DU-LAC, UN LIEU D'IMPORTANCE HISTORIQUE NATIONAL RECONNU DEPUIS 100 ANS !

Cette année marquera le 100^e anniversaire de la désignation du lieu historique national de Coteau-du-Lac. C'est à sa réunion du 25 mai 1923 que la Commission des lieux et monuments historiques du Canada a recommandé que le site de Coteau-du-Lac soit désigné d'importance historique nationale pour les motifs suivants :

- De 1778 jusqu'au milieu du XIX^e siècle, Coteau-du-Lac a été le site d'un poste militaire britannique qui défendait le couloir et facilitait le transport des marchandises sur le fleuve Saint-Laurent ;
- Coteau-du-Lac a été un point stratégique pendant la Révolution américaine et la Guerre de 1812 ;
- Coteau-du-Lac a longtemps été le principal port d'entrée pour les importations dans le Haut-Canada ;
- Coteau-du-Lac est le site d'un des plus anciens canaux à écluses en Amérique du Nord.

Renseignements généraux

Le lieu historique national de Coteau-du-Lac sera ouvert tous les jours, du samedi 17 juin au lundi 4 septembre 2023, de 10 h à 17 h.

ITINÉRAIRE SUGGÉRÉ

Faites d'abord un arrêt au centre d'interprétation où un guide vous accueillera d'interprétation pour y admirer la maquette du fort. et vous proposera des activités extérieures à faire. Vous pourrez également en apprendre davantage sur l'histoire et l'archéologie du lieu. Mettez le cap sur le blockhaus octogone. Partez à la recherche des mots mystères cachés dans la nature et le fort, suivez le circuit du papillon et appréciez la nature environnante en parcourant le jardin archéologique. Marquez ensuite une pause dans l'aire boisée en bordure des rapides pour vous détendre et apprécier le paysage, ou profitez de la beauté du lieu pour faire un pique-nique en bordure du fleuve Saint-Laurent. Terminez la visite avec un arrêt au jardin de monarques.



PROGRAMMATION ET ÉVÉNEMENTS À VENIR EN 2023

Contamination culturelle est une exposition extérieure itinérante en arts visuels, présentant le travail d'artistes montérégiens. L'exposition, présentée par le Conseil des arts et de la culture de Vaudreuil-Soulanges et la MRC de Beauharnois-Salaberry sera présentée du 14 mai au 18 juin. Pour connaître tous les détails : artculturevs.ca/CC2023

Le samedi 17 juin, de 10 h à 16 h, sera le lancement officiel du parcours **Xplorateurs à vélo**. Une façon originale pour que petits et grands en apprennent plus à propos de la canalisation tout en s'amusant en famille lors d'une balade à vélo. Départ du lieu historique national de Coteau-du-Lac et parcours de 90 minutes sur la piste cyclable du canal de Soulanges (activité payante).

Le 1^{er} juillet, venez célébrer la **fête du Canada** au lieu historique national de Coteau-du-Lac, un événement incontournable de la région. Prenez part aux activités offertes pour tous

- 10 h à 17 h : rallye, animation, gâteau (à 15 h) et danse folklorique.
- 19 h à 22 h : chansonnier et cinéma en plein air présenté par le camion mobile de Wapikoni.

Du 15 juillet, à 13 h, au 16 juillet à midi, vivez votre première expérience de camping dans le cadre du programme **d'Initiation au camping et au plein air** (activité payante : équipement de camping et repas inclus).

- Apprenez à monter une tente (tente et matelas de sol fournis) ;
- Initiez-vous à la cuisine sur le feu de bois avec un soldat d'époque.
Au menu : souper en plein air, chansonnier et feu camp!
- Réveillez-vous au son des rapides avec un yoga matinal et un petit déjeuner champêtre.



Directives à l'intention des visiteurs

- Un stationnement est réservé aux visiteurs du lieu et aux véhicules autorisés.
- Les visiteurs sont responsables d'effectuer le ramassage de leurs déchets et le nettoyage de leur lieu de pique-nique.
- La baignade et l'accès à l'eau pour toute activité nautique ne sont pas autorisés au lieu historique national de Coteau-du-Lac en raison des courants forts et des niveaux d'eau variable.
- Une protection contre les tiques est de mise puisque le lieu est situé en bordure de végétation.

Pour toute question ou information, communiquez avec nous par courriel ou téléphone : pc.coteau.pc@canada.ca ou 450-763-5631.


Au plaisir de vous divertir cet été!

NOUS JOINDRE

HÔTEL DE VILLE

342, chemin du Fleuve
450 763-5822

coteau-du-lac.com

 [coteaudulac](https://www.facebook.com/coteaudulac)

Horaires régulier - jusqu'au 30 avril

Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30
(ouvert sur l'heure du dîner)

Horaires estival - du 1^{er} mai au 10 octobre

Du lundi au jeudi, de 8 h à 16 h 30
Le vendredi, de 8 h à 12 h.

GARAGE MUNICIPAL

20, chemin de la Rivière-Delisle Nord
450 763-5822, poste 242

Horaires régulier - jusqu'au 30 avril

Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et
de 13 h à 16 h 30

Horaires estival - du 1^{er} mai au 10 octobre


Du lundi au jeudi, de 8 h à 12 h et de 12 h 45 à 16 h 30
Le vendredi, de 8 h à 12 h.

BIBLIOTHÈQUE JULES-FOURNIER

3, rue du Parc | 450 763-2763

coteau-du-lac.com

Catalogue : bibliotheque.coteau-du-lac.com

 [bibliothequejulesfournier](https://www.facebook.com/bibliothequejulesfournier)

Lundi, mardi et mercredi : 10 h à 20 h

Jeudi et vendredi : 10 h à 17 h

Samedi* : 10 h à 13 h (sera fermée les samedis du
10 juin au 2 septembre inclusivement)

Dimanche : Fermée

LIGNE 311 - ACCESSIBLE 24/24 ET 7/7

Composez le 311 en tout temps pour un appel non urgent concernant la voirie, la chaussée ou bris d'aqueduc.

Ligne 211 - ACCESSIBLE 7/7 DE 8 H À 18 H

Service d'information et référence permettant d'être informés rapidement sur les ressources socio-communautaires de proximité pouvant aider à se sortir d'une situation précaire (dépannage alimentaire, logement, transport accompagnement, aide à la recherche d'emploi, soutien pour les aînés, etc.).

Ligne 911

Pour vos appels nécessitant une intervention d'urgence : ambulance, policier, pompier.

